

LABORATOIRES LCEE/LREE INVENTAIRE DES EFFLUENTS REJETES et DES DECHETS ELIMINES

Version actualisée à fin 2025



Contexte réglementaire

Conformément à l'article R1333-16 du Code de la Santé Publique, le responsable d'une activité nucléaire tient à jour un inventaire des effluents rejetés et des déchets éliminés en précisant les exutoires retenus. Il met à la disposition du public une version de cet inventaire qui est actualisée chaque année.

Le Département Matériaux et Chimie (DMC) de la Direction Technique (DT) détient une **autorisation d'exercice d'une activité nucléaire à des fins non médicales (T370448)** pour les Laboratoires Chimie des Effluents et de l'Environnement (**LCEE**) et Radiochimie des Effluents et de l'Environnement (**LREE**), implantés sur le site du Centre Nucléaire de Production d'Electricité (**CNPE**) de Chinon.

Le **LCEE** permet le développement et l'élaboration de procédures d'analyses chimiques pour la surveillance des circuits des centrales de type Réacteur à Eau Pressurisée (REP), ainsi que l'analyse de leurs effluents et de leur environnement.

Le **LREE** permet le développement de méthodes de mesures radiochimiques pour la surveillance des effluents et de l'environnement des centrales. Il est agréé par l'Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection (ASNR) au titre du Réseau National de Mesures de la radioactivité dans l'environnement (RNM).

Gestion des déchets / effluents

La gestion des déchets et effluents radioactifs produits par les laboratoires LCEE et LREE est mutualisée avec le CNPE de Chinon conformément au protocole établi entre le CNPE et la Direction Technique.

L'exploitation des laboratoires s'accompagne de la production d'effluents liquides contenant des substances radioactives (radionucléides). **Tracés, contrôlés et surveillés, les rejets sont réalisés en respectant les limites réglementaires fixées par l'ASNR** dans un objectif de protection de l'environnement. Il n'y a pas de rejet gazeux.

Les déchets radioactifs sont gérés de manière à n'avoir aucune interaction avec les eaux (nappe et cours d'eau) et les sols. Les opérations de tri, de conditionnement, de préparation à l'expédition s'effectuent dans des locaux spécifiques.



Effluents rejetés et déchets éliminés

Sont présentés ci-dessous les volumes d'effluents radioactifs produits par les laboratoires et rejetés dans l'environnement par le CNPE **dans le respect de la réglementation en vigueur** :

2023	2024	2025
11 m ³	11 m ³	3,4 m ³ (*)

Les déchets radioactifs produits et éliminés par les laboratoires sont principalement des déchets incinérables (chiffons, gants...), du liquide de scintillation et quelques métaux et verreries. **Ces déchets sont conditionnés et évacués avec les autres déchets du CNPE de Chinon** vers :

→ le Centre Industriel de Regroupement, d'Entreposage et de Stockage des déchets de très faible activité (CIRES) exploité par l'ANDRA et situé à Morvilliers (Aube) ;

→ l'installation Centraco exploitée par Cyclife France et située à Marcoule (Gard), qui reçoit les déchets de faible activité destinés à l'incinération et à la fusion. Après cette réduction de volume, les déchets sont évacués vers l'un des deux centres de stockage exploités par l'ANDRA.

(*) La diminution de la production en 2025 résulte des travaux de rénovation engagés début 2025 au LCEE entraînant l'arrêt des activités de laboratoire.